

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 3 MAI 2021

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 mai 2021 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

La séance est tenue à huis clos considérant les recommandations de la Santé publique et la situation de la COVID-19. La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-05-03/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

2021-05-03/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 6 avril 2021 ;

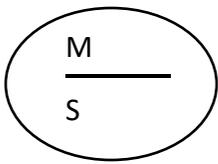
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2021.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2021-05-03/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et



PROCÈS-VERBAUX



d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Aucun suivi.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Le directeur général fait le suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité milieu de vie : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2021-05-03/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8681 à 8703 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 117 266,94 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

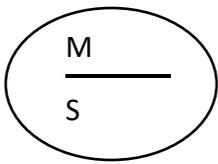
Dépôt du Rapport financier 2020 du vérificateur externe.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 LUMIÈRES DE RUE – CHEMINS RURAUX

2021-05-03/5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la demande à Hydro Québec pour les quatre lumières de rues prévues à la résolution 2021-04-06/5 ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation de lumières de rues sur les poteaux ciblés par la municipalité sont plus élevés que prévu, car ils nécessitent la modification du réseau électrique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'ajout d'une lumière de rue au coin Chamberlain et Maltais, tel que prévu à la résolution 2021-04-06/8;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de faire installer la lumière de rue à l'intersection des chemins Prescott et Chamberlain et d'autoriser une dépense de 1 860 \$ plus les taxes applicables pour les frais de branchement à Hydro-Québec.

7.3.2 SOUSSION ROUTEUR

2021-05-03/6

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des prix pour le remplacement du routeur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de PC Expert pour le routeur SonicWall TZ400 avec 3 ans de licence Secure Upgrade Plus au coût de 1 669,99 \$ plus les taxes applicables.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT #2021-002-A DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2021-05-03/7

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après la « RIGDSC ») a adopté le 19 janvier 2021 le Règlement numéro 2021-002 (Règlement d'emprunt relatif à l'implantation des cellules numéro 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$) ;

ATTENDU que le Règlement numéro 2021-002 visait à emprunter les sommes nécessaires à la construction des cellules numéro 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique ;

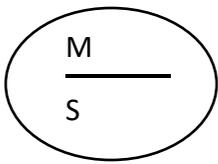
ATTENDU que la RIGDSC a lancé le 22 février 2021 un appel d'offres pour la construction de ces cellules et a procédé le 18 mars à l'ouverture des soumissions ;

ATTENDU que la RIGDSC a statué par résolution, ce 31 mars 2021, qu'aucun contrat ne serait accordé à la suite de cet appel d'offres puisque les prix soumis dépassaient largement les estimations qu'elle avait réalisées au préalable ;

ATTENDU qu'il a été décidé de modifier le projet pour que soit construite uniquement la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement numéro 2021-002 afin que celui-ci porte spécifiquement sur l'implantation de la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU que le Règlement numéro 2021-002-A a été adopté le 14 avril dernier, lequel réduit le projet à la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique et révisé son coût à 1 141 925\$;



PROCÈS-VERBAUX



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dixville approuve le règlement numéro 2021-002-A adopté par la RIGDSC le 14 avril 2021, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal.

8.2 AUTORISATION À LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LANOUILLE SELON LE DEVIS PRÉSENTÉ

2021-05-03/8

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation afin de recueillir des soumissions pour le Réaménagement du parc Lanouette. Les soumissions seront ouvertes le 25 mai 2021 et les résultats seront présentés au prochain conseil municipal. Les soumissionnaires invités sont les suivants :

- ABC Récréations Québec inc
- Jambette
- Tessier Récréo-Parc
- Techsport inc

8.3 AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES PRÉPARÉ PAR HB ARCHIVISTE

2020-05-03/9

CONSIDÉRANT que des travaux de classement d'archives ont été effectués dans la semaine du 26 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que HB Archivistes a effectué le tri des documents à conserver et ceux à détruire ;

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'autoriser la destruction des archives selon la liste préparée par HB archivistes en mandatant le directeur général à veiller à la destruction de ceux-ci.

9.0 AVIS DE MOTION

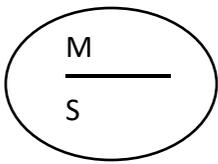
9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 203-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2021-05-03/10

Monsieur le conseiller Anthony Laroche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 234-21 modifiant le règlement no 203-19 sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 234-21 est déposé au conseil.



PROCÈS-VERBAUX



10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO 234-21 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 203-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2020-05-03/11

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 203-19 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021 ;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que le projet de règlement 234-21 modifiant le règlement no 203-19 sur la gestion contractuelle soit adopté tel que si au long reproduit.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-05-03/12

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19h50.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.